

ASLOCA - Neuchâtel

Contact



Adresses

ASLOCA - Neuchâtel
Rue des Terreaux 1
2000 Neuchâtel



Téléphone

032 724 54 24



Fax



Mail

neuchatel@asloca.ch



Site

<https://neuchatel.asloca.ch>



Horaires

Lundi, mardi et jeudi de 08h30 à 11h45 et de 14h00 à 16h00

Mercredi et vendredi de 08h30 à 11h45

Informations complémentaires

Statut juridique

Service privé de type Association

La cotisation pour toute nouvelle adhésion est de CHF 90.-, soit une cotisation annuelle de CHF 54.- et la finance d'inscription de CHF 36.-.

matière de bail à loyer

Abonnement au journal Droit au Logement

Population concernée

Tous les locataires (les propriétaires ne sont pas concernés)

Buts

L'Association offre des consultations juridiques à ses membres: son service juridique, composé d'avocats, vous recevra, vous renseignera et vous aidera dans vos démarches, pour tous les problèmes relatifs à votre bail (sauf conflits de voisinage, hôtellerie et restauration). En cas de procédure devant la chambre de conciliation ou les tribunaux, le service juridique de l'ASLOCA peut assumer la défense des intérêts des locataires, à leur demande (procédure simplifiée uniquement). Le tarif avocat s'applique dès l'ouverture de l'action.

Rayon géographique

Canton de Neuchâtel

Procédure d'admission

Sur simple demande d'adhésion

Fonctions et bénévolat

Employés d'administration, avocats

Prestations

Prix de la cotisation

Consultations juridiques gratuites en

GSR - Guide social romand - www.guidesocial.ch

Les données contenues dans cette fiche sont mises à jour régulièrement grâce à la contribution de l'organisme sus-mentionné.

Merci de nous signaler les éventuelles modifications : gsr@artias.ch